

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance 12 mars 2020*

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Conseil d'Administration du 05 mars 2020, un nouveau Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social a été organisé l'an deux mille vingt et le douze mars à 20 heures 30, en Mairie d'ALBA LA ROMAINE, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 06 mars 2020..*

*Le Conseil d'Administration s'est ainsi réuni sans condition de quorum sous la Présidence de M VOLLE André, président.*

Date de convocation : 06.03.2020

Nombres de membres en exercice : 9    présents : 3    votants : 3  
Résultat du vote : Pour : 3    Contre : 0    Abstention : 0

*Présents : M. VOLLE – CROZIER – BOMBRUN*

*Excusés : M. LEBRAT*

*Absents : M. RAMUS – PIQUEMAL – LASCOMBE – ACHOUR -  
GENDRON*

*Mme Christiane CROZIER a été élue secrétaire.*

**Objet : Approbation du compte de gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 se résume comme suite :

- Résultat de fonctionnement : 4 270.57 €
- Résultat d'investissement : Néant
- Résultat : 4 270.57 €

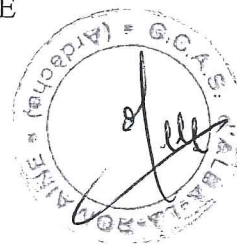
Considérant que le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2019 présentent une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 12 mars 2020.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 13 mars 2020.  
LE PRESIDENT  
ANDRE VOLLE



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

**16 MARS 2020**